

## Réunion plénière de la LVIII COSAC 26-28 novembre 2017, Tallinn

### Informations de base

#### Session II: Rapprocher l'UE de ses citoyens

L'UE est souvent accusée d'opacité, de complexité et d'incapacité à communiquer clairement avec ses citoyens. Bien que des efforts aient été faits pour rapprocher l'Union de ses citoyens, on n'a pas accordé beaucoup d'attention au rôle des parlements nationaux en la matière. La communication sur l'Europe est une affaire complexe, mais les parlements nationaux, vu leur proximité, sont dans une position privilégiée pour atteindre les citoyens et pour rendre la politique de l'UE plus transparente et plus responsable.

Puisque l'UE influence directement la vie quotidienne des citoyens, **le rôle de l'engagement politique dans la prise de décisions dans l'Union** pour obtenir le soutien du public pour l'UE est devenu essentiel. La participation politique des citoyens dans les affaires européennes renforce la démocratie: plus les citoyens sont engagés, plus les pouvoirs et les politiques sont légitimes. [La Déclaration et feuille de route de Bratislava](#) du 16 septembre 2016 appelle les États membres à améliorer leur communication et à s'occuper des craintes, des espérances et des attentes des citoyens, avec pour objectif ultime de restaurer la confiance et la légitimité accordées à l'UE par les citoyens européens. Afin de réussir, l'UE doit être un «projet citoyen».

Au cours des dix dernières années, l'UE a introduit de nombreuses **procédures de consultation du public** afin d'augmenter la légitimité accordée aux affaires européennes. Entre autres peuvent être cités l'initiative citoyenne européenne, le [règlement \(UE\) n° 390/2014 du Conseil](#) établissant le programme «L'Europe pour les citoyens» pour la période 2014-2020, le droit de pétition devant le Parlement européen et le travail du Médiateur européen. La Commission européenne a également créé des cadres réguliers de coopération avec la société civile, impliquant cette dernière dans le processus de prise de décision par le biais de consultations publiques et l'associant au processus de préparation des analyses d'impact des initiatives de l'UE.

Selon les conclusions du [28<sup>e</sup> rapport semestriel de la COSAC](#), la majorité des **parlements nationaux ont des plans d'action spécifiques** axés sur l'amélioration de leurs échanges avec le grand public. Ces plans d'action fournissent des informations sur une large palette d'actions et d'outils conçus pour accroître la légitimité du processus décisionnel de l'UE, tels que les services d'information, le droit de pétition, les plateformes en ligne pour consultations publiques et les initiatives axées sur les jeunes. Cependant, la plupart des parlements nationaux ont indiqué qu'il n'existait pas de règles spécifiques dans le cadre d'implication des citoyens dans les questions liées à l'Union européenne. Cela peut témoigner du fait que les affaires européennes ne sont pas traitées séparément des affaires intérieures quant aux formes d'engagement des citoyens.

À côté des moyens formalisés d'engagement politique au niveau de l'Union, il existe également d'autres **formes de participation politique directe**, notamment les débats organisés par les institutions de l'UE et l'expression de ses positions aux représentants élus au Parlement européen ou aux parlements nationaux. Selon le 28<sup>e</sup> rapport semestriel de la COSAC, les commissions chargées des affaires européennes ont fait participer la société civile aux débats parlementaires directement (en recherchant activement un contact direct avec les organisations de la société civile et en les impliquant dans les

audiences, ateliers et séminaires) et indirectement (en échangeant des informations). Près d'un tiers des parlements nationaux ont indiqué que cet engagement a été atteint par leur gouvernement, qui a consulté les organisations de la société civile et les citoyens avant de transmettre les documents liés à l'UE au parlement.

Il existe également de nouveaux moyens d'exprimer son avis, notamment en ligne, sur les réseaux sociaux. Cela contribue au développement des **plateformes numériques, qui permettent aux citoyens de participer davantage** aux affaires de l'UE. Selon le 28<sup>e</sup> rapport semestriel de la COSAC, plus de la moitié des parlements nationaux possèdent des plateformes numériques permettant aux citoyens de participer davantage aux affaires européennes et d'exprimer leurs opinions sur les questions examinées. Parmi ces plateformes figurent des formulaires de contact sur les sites, des pages web pour les citoyens souhaitant exprimer leur opinion, des pages sur Facebook, des comptes Twitter ou Instagram, des formulaires de pétition en ligne et des blogs. [Les réseaux sociaux provoquent certainement un accroissement de l'intérêt des citoyens](#) dans les affaires de l'UE et offrent un accès facile et illimité aux données et à la politique d'une manière générale.

**Créer une visibilité et sensibiliser le public** en obligeant les ministres à justifier publiquement le résultat des négociations menées lors des réunions de l'UE peut être une mesure efficace afin de rendre les affaires européennes plus accessibles au public. L'attractivité des questions parlementaires est renforcée par le fait que les membres du parlement ou les groupes parlementaires peuvent soulever quasiment toutes les questions qu'ils souhaitent ([Auel & Raunio, 2014](#)). En outre, le fait de rendre publiques les réunions des commissions peut avoir un impact considérable sur la capacité de l'électeur à suivre les travaux parlementaires. Ainsi, il peut s'avérer important de rendre accessibles les procès-verbaux et les retransmissions en direct sur Internet, car cela permet de fournir régulièrement des informations à un public plus large que la permission d'assister aux réunions. Un plus grand nombre de débats sur les affaires de l'UE pourrait donner aux citoyens la possibilité de savoir ce qui est à l'ordre du jour de la politique européenne et quelles sont les positions des partis politiques sur ces questions.

D'après le 28<sup>e</sup> rapport semestriel de la COSAC, la plupart des **réunions des commissions des affaires européennes des parlements nationaux sont publiques**. Tous les parlements ont des procès-verbaux des débats en commission des affaires européennes et, dans la plupart des parlements, ceux-ci sont mis à la disposition du public. La moitié des parlements nationaux organisent des débats pléniers sur les affaires de l'UE sur une base ad hoc lorsque cela est jugé opportun, et l'autre moitié des parlements tiennent de tels débats régulièrement. D'habitude, les parlements nationaux tiennent un débat plénier avant ou après le Conseil européen, avec la participation du Premier ministre ou du ministre des affaires européennes. Certains parlements nationaux discutent en plénière du programme de travail de la Commission européenne, des questions de subsidiarité, des rapports de la commission des affaires européennes sur les questions liées à l'Union, des documents importants de l'UE ou des aperçus des activités du gouvernement dans la mise en œuvre des politiques de l'UE. Les **principales questions débattues en plénière** ont été liées à la crise migratoire, au Brexit, à l'avenir de l'UE, au changement climatique, à l'AECG, au TTIP et à la stratégie numérique.

L'UE a mis en place de nombreux dispositifs et plateformes afin d'augmenter la participation du public et l'engagement des citoyens dans la vie politique de l'UE. Cependant, un grand nombre de citoyens n'ont toujours pas de lien étroit avec l'Union européenne. Ils sont soit indifférents, soit méfiants vis-à-vis de l'UE. Il est devenu évident que la participation des parlements nationaux aux affaires européennes s'est accrue progressivement et que les parlements jouent un rôle important de représentation des citoyens dans l'Union européenne.



**Quelques points de discussion:**

- 1) Les parlements nationaux devraient-ils participer plus activement aux délibérations des affaires de l'Union européenne?
- 2) Quels sont les exemples de meilleures pratiques des parlements nationaux en matière d'implication de la société civile et des citoyens dans les débats sur les questions liées à l'Union européenne?
- 3) Comment les parlements nationaux pourraient-ils renforcer davantage la visibilité des discussions parlementaires relatives à l'UE et du processus de prise de décisions en la matière?